

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 21 Juin 1836.

Comptabilité générale.

2^{me} Bureau.

Monsieur, en vous accusant réception de votre lettre du 19 mars 1836, contenant avis du versement à vous fait par M. Sigalon des 4,000^{fr} qui lui avaient été avancés, je vous invitais par ma Dépêche du 12 avril suivant, à porter ces 4,000^{fr} en recette dans votre Compte de 1835, sauf à porter en Dépense, dans ce même Compte, la somme de 117^{fr} 34^{cs} de différence résultant de la réalisation des 4,000^{fr} en monnaie de Rome, tant pour le change que pour les provisions des banquiers.

Votre Compte de 1835, s'étant croisé avec notre correspondance, et ne pouvant plus être modifié, je vous invite à consigner dans votre compte de 1836 cette même recette ainsi que la Dépense de 117^{fr} 34^{cs}.

Je vous donne en même temps, avis d'une somme de 25,000^{fr} que je tiens de mettre à la disposition de M. M. Ferrère-Laffitte, pour vos dépenses de l'année courante; ce qui élève à 25,000^{fr} les sommes qui auront été ordonnées au profit de l'Académie dans le cours des six premiers mois 1836. J.

Recevez, Monsieur, l'assurance
de ma parfaite considération,

Le Pair de France, Ministre
Secrétaire d'Etat de l'Intérieur,
Mortaleux

Monsieur Supplé, Directeur de l'Académie royale de France à Rome